

DÉCLARATION À EFFECTUER

- Une déclaration unique : la déclaration d'arrêt de travail et de remboursement intempéries.
- Elle est à établir par arrêt et par chantier.
- Elle doit parvenir à la Caisse dans le délai de 30 jours suivant la reprise du travail.

TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION

Différents moyens peuvent être utilisés :

- **Le site www.cnetp.fr**

Espace Adhérent (accès sécurisé) / Intempéries, vous pouvez saisir, consulter et corriger vos déclarations d'arrêts, visualiser les heures intempéries par salarié et retrouver le détail de vos remboursements à la rubrique « Archivage des justificatifs d'indemnités intempéries édités ».

- **Les échanges informatiques**

Sur www.cnetp.fr / Espace Adhérent (accès sécurisé) / « Échange de fichiers », optimisez les temps de traitements et la fiabilité de vos dossiers grâce au système d'échange de données.

- **L'imprimé papier**

Le mode d'emploi présenté au verso précise les informations indispensables à fournir.

CONDITIONS D'INDEMNISATION DU SALARIÉ

- Avoir travaillé un minimum de 200 heures dans les entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics et au cours des 2 mois précédant l'arrêt de travail.
- Être présent sur le chantier qui doit se trouver sur le territoire métropolitain.
- Ne pas dépasser les limites d'indemnisation : 9 h/jour, 45 h/semaine, 55 jours/année civile.

INFORMATIONS

- **Par téléphone :** au 01.70.38.07.70
- **Sur notre site, en accès libre :** www.cnetp.fr / [Intempéries](#).
- **Les sessions de formation :** renseignement et inscription sur notre site www.cnetp.fr / [Formations](#).

Une convention ANET est nécessaire
(cf. www.cnetp.fr / [Conventions](#))

La convention ANET est nécessaire
(cf. www.cnetp.fr / [Conventions](#))

La CNETP utilise un système de lecture automatique des documents. Pour garantir la fiabilité des informations communiquées, quelques conseils d'utilisation sont à suivre :

Le lecteur optique ne peut pas lire

	58	2	0
--	----	---	---

Écrire un chiffre par case, lisiblement à l'**encre noire**

	3160	
--	------	--

Écrire sans lien, ni débordement

4	1	3	9
--------------	---	---	---

Utiliser un correcteur en cas d'erreur

/			
---	--	--	--

Ne pas barrer les zones où ne figure aucune information

sans personnel			
----------------	--	--	--

N'inscrire aucun commentaire

Le lecteur optique peut lire

5	8	2	0
---	---	---	---

3	1	6	0
---	---	---	---

	1	3	9
--	---	---	---

--	--	--	--

--	--	--	--